



Arnaque au blouson de cuir

Par **jj75**, le **08/10/2012** à **19:41**

Bonjour,

Mon fils a été arnaqué, comme tant d'autres depuis des années (d'après votre site), ce dimanche à Bourges, lors de la braderie, en achetant un blouson de cuir par CB à un prix prohibitif, par la société Sarl Victoria à Nogent le Sec, dirigeant M. Oukssas.

Que peut-on faire dans ce cas et y a-t-il une action collective qui a été engagée ?

Cordialement.

Par **Azerty**, le **06/11/2012** à **15:05**

Bonjour,

J'ai moi aussi été victime de cette arnaque en aout dernier, a la braderie de Vannes. J'ai donc porté plainte au commissariat contre Mr. Ouksass et son vendeur qui m'avais escroqué, un certain William Brami deja connu de leur service. J'ai ensuite envoyé, sous conseil d'un avocat, une lettre avec accusé de reception adressé a se monsieur Oukssas, et egalement une lettre a ma banque, redigée par ce meme avocat qui m'avais conseillé.

Résultat des courses, le recommandé m'a été renvoyé pour cause de non-reception, et ma banque a refusée de me rembourser les 1000 euro que l'on m'a escroqué... Que faire pour que la justice nous entende?!